

A Bruxelles plus qu'ailleurs, être ou devenir maman freine l'accès au travail

Les femmes devenues mères, en couple ou au sein d'une famille monoparentale, disposent de moins de chances de décrocher un emploi. Ces difficultés en accentuent d'autres déjà présentes : niveau d'études, origines, pièges à l'emploi, etc. Une étude d'Actiris et de View.brussels met à plat et chiffre l'impact de la parentalité sur l'accès au travail.

PASCAL LORENT

Pour une femme, l'arrivée d'un enfant dans le foyer ne constitue pas qu'un heureux événement. Elle impacte également la vie professionnelle, la carrière de la maman. Une évidence qu'Actiris et View.brussels (l'observatoire bruxellois de l'emploi et de la formation) ont voulu questionner, dans le cadre du Plan bruxellois de soutien aux familles monoparentales initié en 2021. Et les constats mis en évidence dans l'étude rédigée par Mourad de Villers et Naomi Fauconnier, analystes du marché de l'emploi, dépeignent des inégalités plus criantes encore qu'il n'y paraît. Surtout dans les familles monoparentales (11,6 % des ménages et un tiers des familles dans la capitale).

Ainsi, en Région bruxelloise, l'impact de la parentalité se traduit dans les chiffres utilisés (2021-2023). Avant l'arrivée du premier bébé, hommes et femmes affichent des taux d'emploi très proches, autour des 78 %. Par contre, celui des femmes avec enfant(s) (58,8 %) est inférieure à celui des femmes sans enfants (77,3 %) de 18,5 points de pourcentage entre 2021 et 2023. Un écart bien plus important qu'en Flandre (3,9 points) et qu'en Wallonie (3,8 points). Et une situation qui s'aggrave encore pour les familles monoparentales (53,6 %).

Même constat avec le taux de chômage : « Les Bruxelloises avec enfant(s) sont plus susceptibles d'être chercheuses d'emploi que les Bruxelloises sans enfants (13,3 % contre 8,8 %) », notent les auteurs de l'étude. Et là encore, la situation est plus sombre à Bruxelles qu'en Flandre (2,1 %) et en Wallonie (6,9 %) pour les mères. Sans surprise, le taux d'activité (personnes à l'emploi et au chômage par rapport à l'ensemble de la population en âge de travailler) reflète cette double réalité : celui des femmes sans enfant (84,8 %) est plus élevé que celui des femmes avec enfant(s), qu'elles soient en couple (67,1 %) ou en situation de famille monoparentale (69,8 %).

« La monoparentalité n'a qu'un impact limité sur le taux d'activité, tant chez les hommes que chez les femmes », lit-on dans le rapport. « En revanche, elle a un impact négatif sur le taux d'emploi. Les parents isolés, mères comme



pères, sont plus susceptibles d'être au chômage que les parents vivant en couple. Cela montre que les parents solos sont souvent à la recherche active d'un emploi, mais qu'ils trouvent moins facilement un emploi que les parents vivant en couple. »

L'enfant arrive et le taux de sortie vers l'emploi chute

Voilà pour la photographie. Mais l'étude se penche également sur la manière dont la parentalité influence les chances pour les demandeurs d'emploi bruxellois de retrouver un boulot. Elle s'intéresse, pour ce faire, à la population des chercheurs d'emploi âgés de 25 à 49 ans et qui se sont inscrits auprès d'Actiris en 2022. Soit 40.070 personnes. On observe ainsi que le taux de sortie vers l'emploi est sensiblement identique pour les hommes (55,2 %) et les femmes (55,4 %) sans enfant. « Dès qu'il y a des enfants, la situation change : pour les femmes (en couple, NDLR), le taux de sortie chute à 35,1 %, et à 31,7 % pour les mères seules. » Pour les hommes, ce taux passe à 55,6 % lorsqu'ils sont en couple et ont des enfants, et descend à 48,7 % pour les pères isolés. La diminution du taux de sortie vers l'emploi des papas solos s'explique notamment par le fait que « les pères isolés disposent de moins de possibilités de recours à l'ex-partenaire pour la garde des enfants et les responsabilités familiales ».

D'autres difficultés que la parentalité existent, comme le niveau de qualification, qui donne accès à des emplois peu qualifiés et moins flexibles et qui rendent plus difficile la conciliation de la vie privée et de l'activité professionnelle, avec un caractère plus prononcé chez les femmes issues de l'immigration et dont le diplôme n'est pas reconnu en Belgique. Le nombre d'enfants dans le ménage fragilise aussi la position de la femme sur le marché du travail. Ainsi, le taux de sortie vers l'emploi d'une maman diminue en fonction de la présence d'un

Selon l'étude, « les Bruxelloises avec enfants sont plus susceptibles d'être chercheuses d'emploi que celles sans enfants (13,3 % contre 8,8 %) ». © UNSPLASH

(38,3 %), de deux (34,7 %) ou de trois (28,8 %) enfants dans le foyer. Toutefois, cette difficulté tend à se réduire à mesure que les enfants grandissent et que les soins qu'ils réclament diminuent. « Ces constats mettent en évidence une répartition inégale des responsabilités familiales et les effets persistants de cette asymétrie sur les parcours professionnels, en particulier ceux des mères », soulignent les auteurs.

Le manque de place d'accueil aggrave les difficultés

A noter également, la dimension culturelle – le rôle de la femme concernant les tâches domestiques et l'éducation des enfants dans les familles d'Afrique du Nord, par exemple – accentue ces différences genrées. Mais d'autres obstacles, structurels cette fois, aggravent les difficultés des mères à s'insérer sur le marché du travail. Il y a d'abord le manque de structures d'accueil : Bruxelles compte environ 20.500 places en crèches pour environ 45.000 enfants (45,6 % de taux de couverture). Mais les disparités entre communes sont marquées dans le nord et l'ouest de la région, où le taux de chômage est le plus élevé. De 7.000 à 10.000 places supplémentaires seraient

nécessaires. De plus, toutes les crèches ne proposent pas une tarification adaptée aux revenus des parents. Résultat : dans certains cas, le coût de la garderie, cumulé à d'autres frais (ou pertes d'avantages) liés au retour à l'emploi, rend le travail plus onéreux que l'inactivité.

En outre, les femmes restent victimes de préjugés à l'embauche : elles seraient moins disponibles, moins fiables, moins impliquées. Cela réduit leurs chances d'engagement ou d'évolution professionnelle. Et les difficultés rencontrées par les mamans solos pour cumuler emploi et gestion du foyer viennent parfois renforcer ces idées préconçues. « La monoparentalité agit moins comme une cause autonome d'exclusion que comme un facteur amplificateur des inégalités préexistantes », résumant les auteurs de l'étude.

Face à ces obstacles, ils invitent les responsables politiques à « développer des politiques de l'emploi et de la formation qui tiennent compte des réalités de la parentalité et de la diversité des configurations familiales qui influencent directement la disponibilité et les parcours professionnels des parents », avec une attention particulière aux familles monoparentales.

Les mesures de l'Arizona « présentent une dimension genrée très marquée »

L'étude d'Actiris et de View.brussels consacre un passage à certaines mesures de l'Arizona : la limitation dans le temps des allocations de chômage et la remise à l'emploi des malades de longue durée. Elles « exerceront un impact particulièrement marqué en Région de Bruxelles-Capitale », écrivent les auteurs.

« Ces mesures présentent une dimension genrée très marquée. Les femmes, en particulier les mères et plus encore les cheffes de famille monoparentales, se situent à l'intersection de multiples vulnérabilités :

charge parentale accrue, carrières plus discontinues, recours plus fréquent au temps partiel, exposition plus importante aux formes d'emploi précaires et interruptions d'activité plus nombreuses. Ce faisceau de facteurs se traduit par une protection sociale plus fragile, une ouverture des droits au chômage moins solide et une plus forte probabilité de pertes ou de réductions de revenu. » Ainsi, les femmes sont davantage concernées par les mesures de fin de droits après des parcours professionnels à temps partiel, ce qui réduit leur

durée d'indemnisation et les prive plus rapidement d'une allocation, au risque de basculer vers l'aide sociale ou l'inactivité. Et plus encore dans une région comme Bruxelles, où le marché de l'emploi est fort polarisé, entre une demande de profils très qualifiés et des demandeurs d'emploi à faible niveau d'instruction. Les Bruxelloises sont également surreprésentées parmi les personnes en invalidité : sur 43.000 personnes en invalidité au 4^e trimestre 2022, 58 % étaient des femmes. Les mesures d'activation concerne-

ront donc davantage celles-ci, « dont une part significative de mères seules confrontées simultanément à des contraintes familiales fortes, à des problèmes de santé chroniques et à des obstacles structurels de réinsertion professionnelle », souligne les auteurs. Qui prônent « une attention spécifique aux contraintes parentales susceptibles d'influencer les trajectoires de reprise, ainsi qu'aux besoins liés aux reprises partielles ou progressives, afin de limiter les allers-retours entre invalidité et emploi ». PLT